

# Les nitrates sont-ils victimes d'une erreur judiciaire ?

Propos recueillis par Nicole Ouvrard

**PIERRE CELLIER, INRA**

## « IL FAUT ÉLARGIR LE DÉBAT À L'AZOTE RÉACTIF »

LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE NE S'EST PAS FOCALISÉE SUR LES NITRATES. Elle a cherché à mesurer les impacts sur la santé, la qualité de l'eau, de l'air et du sol, et sur la biodiversité de l'azote dit « réactif ». Celui-ci regroupe toutes les formes d'azote utilisables par les organismes vivants, comme l'ammoniac, les nitrates, le protoxyde d'azote ou encore les oxydes d'azote et l'azote organique. À l'opposé, l'azote de l'air (N<sub>2</sub>) n'est pas « réactif » car il n'est pas exploitable par les êtres vivants sauf certains microorganismes et les légumineuses.



Pierre Cellier, directeur de recherche à l'Inra. UMR Environnement et grandes cultures-AgroParisTech.

UNE VASTE EXPERTISE EUROPÉENNE VIENT D'ÊTRE PUBLIÉE sur le sujet. Elle rappelle d'abord le rôle fondamental de l'azote dans la production alimentaire qu'il faudra doubler d'ici 2050. Mais son utilisation engendre des fuites dans l'environnement entraînant des modifications des écosystèmes en cascade. Sur 100 unités d'azote utilisées, les fuites peuvent atteindre 90 % en viande bovine, 60 à 70 % en volailles et 50 % en grandes cultures. L'efficacité de l'azote doit être améliorée par une évolution des pratiques agricoles.

CONCERNANT LA POLLUTION DE L'EAU PAR LES NITRATES, il est vrai que boire de l'eau contenant plus de 50 mg/l ne va pas affecter une personne en bonne santé, mais cela peut favoriser certaines pathologies. De plus, les nitrates sont à la source de problèmes d'eutrophisation des milieux aquatiques dès des concentrations de l'ordre de 10 mg/l. Si on changeait le seuil de potabilité de l'eau, cela donnerait un signal très négatif par rapport à l'effort à mettre en œuvre pour éviter les fuites de nitrates, et plus généralement d'azote réactif. Mais les pouvoirs publics se préoccupent aussi des risques pour la santé dus aux émissions d'ammoniac (principalement dues à l'agriculture) dans l'air qui, combinées à d'autres polluants, sont à l'origine de particules atmosphériques provoquant des hospitalisations, voire des mortalités prématurées. ■

**CHRISTIAN BUSON, ISTE**

## « OUI, ILS ONT ÉTÉ CONDAMNÉS SANS PREUVE »

CETTE CHRONIQUE JUDICIAIRE DURE DEPUIS PLUS DE 60 ANS, lorsqu'un médecin américain s'est intéressé à la méthémoglobinémie du nourrisson et a recherché les taux de nitrate dans l'eau. Or cette affection rarissime résulte essentiellement de défauts majeurs d'hygiène.

LA NORME DE 50 MG/L DE NO<sub>3</sub> DANS L'EAU A ÉTÉ FIXÉE DE FAÇON TOTALEMENT ARBITRAIRE. De nombreux légumes présentent des teneurs 10 à 100 fois plus élevées en nitrates. Si la norme sur l'eau potable était pertinente, alors il faudrait agir pour limiter la consommation de légumes qui nous apportent près des trois quarts des nitrates ingérés, chimiquement identiques à ceux contenus dans l'eau. Non seulement nitrates et nitrites ne sont pas dangereux, mais ils sont bénéfiques pour la santé : ils préviennent des troubles cardiovasculaires, renforcent les défenses sanitaires de l'organisme et améliorent nos performances physiques.



Christian Buson, président de l'Institut scientifique et technique de l'environnement.

DANS LE DOMAINE ENVIRONNEMENTAL, LE DOSSIER EST ÉGALEMENT VIDE : jamais les nitrates n'ont provoqué la moindre prolifération algale ni dans les eaux douces, ni dans les eaux marines. Il est établi que c'est le phosphore dans l'eau qui est le facteur limitant et de maîtrise de ces perturbations. Dans les baies marines, les quantités d'azote prélevées par les ulves sont infimes — quelques tonnes par an — comparées aux milliers de tonnes présents dans le milieu marin. L'ion nitrate a longtemps joué le rôle de coupable idéal, supposé illustrer 'l'horreur sanitaire et écologique' consécutive au développement de l'agriculture intensive. Une succession d'erreurs aboutissent à des préconisations finalement dangereuses pour notre santé et à la fixation d'objectifs environnementaux autant infondés qu'irréalistes. « Procureurs » et « magistrats » de cette méprise sauront-ils reconnaître leur bêtise et réhabiliter les nitrates ? Tout ceci n'autorise pas pour autant, à surfertiliser et à rejeter au milieu aquatique des excédents de fertilisants. ■